

**Médicament : prorogation de l'accord-cadre entre le Leem et le Comité économique des produits de santé jusqu'au 31 juillet 2020**

Le Leem et le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) ont convenu de proroger pour une durée de 7 mois l'actuel accord-cadre, conclu en décembre 2015 pour 3 ans et qui, après une première prorogation d'un an, arrivait à échéance le 31 décembre 2019.

Cette période de prorogation sera mise à profit pour négocier les termes du prochain accord-cadre.

Pour mémoire, l'accord-cadre, conclu entre le Leem et le CEPS, constitue le cadre de référence de la fixation des prix des médicaments en France.

*Retrouvez les dernières informations du Leem sur : [www.leem.org/espace-presse](http://www.leem.org/espace-presse)*

**Contacts presse :**

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : [sbou@leem.org](mailto:sbou@leem.org)

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : [vpautre@leem.org](mailto:vpautre@leem.org)